

## CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF COMMUN D'EXPERTISE RH ET DE PRODUCTION DOCUMENTAIRE DE LA COOPERATION REGIONALE AVENANT N°2

### DELIBERATION DEL-2025-11/n°14

Le lundi 24 novembre 2025 à 14h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 7 novembre 2025, s'est réuni au Centre de Gestion de Charente-Maritime, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente	Excusée	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Présent	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Excusée – Pouvoir à Mme TACHE	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 <sup>ème</sup> Vice-Président	Présent	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à M. TONNEAU		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Excusée	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE		François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à M. GRENOT	Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	Excusée
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Excusé		
René ESCLOUPIER, Conseiller municipal d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Excusée – Pouvoir à Mme GUIMBERTEAU	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTES	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Excusé		
Annick THIBAUT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN		Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes	Excusée – Pouvoir à M. BAUDON	Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à M. BOUILLÉ	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge		Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonny-Charente	

**COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN**

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Présente		
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE	Excusée	Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort	Excusée – Pouvoir à Mme DAVID	Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan		Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Présente		
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Présente		

\* Assistait à la réunion en visioconférence

\*\* Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

M. Jean-Marie TONNEAU assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	08
NOMBRE DE POUVOIRS :	07
NOMBRE DE VOTANTS :	15

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental était excusé.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17

Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17

M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

**CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF COMMUN D'EXPERTISE RH ET DE  
PRODUCTION DOCUMENTAIRE DE LA COOPERATION REGIONALE  
AVENANT N°2**

DELIBERATION  
DEL-2025-11/n°14

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Rappelant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le CDG17 adhère au dispositif mutualisé de production documentaire et expertise RH de la coopération régionale de Nouvelle-Aquitaine, avec les 11 autres centres de gestion de la région ;

Que, pour rappel, le champ d'action du dispositif commun est le suivant :

- Recensement des notes juridiques des CDG partenaires pour partage (afin d'éviter les doublons et de viser à terme une base documentaire commune) ;
- Mise à disposition de supports juridiques ;
- Expertise RH en soutien aux conseillers statutaires des CDG ;
- Elaboration des journaux mensuels d'actualités statutaires, dématérialisés et personnalisables ;
- Mise à disposition de diaporamas (en particulier pour les réunions Réseaux RH des CDG partenaires) ;
- Partage d'actualités juridiques à destination des sites internet des CDG ;
- Participation au réseau régional d'échanges entre experts RH ;
- Etudes de cas ;
- Préparation de projets de mémoire en défense (dans le domaine de la protection sociale, le harcèlement moral et la protection fonctionnelle notamment) ;
- Toute autre mission décidée par la gouvernance.

Précisant que lors du Comité Stratégique et d'Orientation (CSO) du 21 mai 2025, l'ensemble des Présidents des CDG de Nouvelle-Aquitaine a décidé d'intégrer dans le Budget Annexe Régional de Nouvelle-Aquitaine (BARNA) les mutualisations à 12 centres de gestion ;

Considérant, ainsi, que le dispositif commun d'expertise RH et de production documentaire de Nouvelle-Aquitaine est concerné dès l'exercice 2025 par cette décision, ce qui conduit à modifier par avenant, l'annexe à la convention de mise en œuvre d'un dispositif commun d'expertise RH et de production documentaire ; que l'avenant annexé présente les modifications devant intervenir ;

Que les modifications portent sur :

- Les montants forfaitaires de pilotage pour les CDG qui pilotent un expert RH (participation supplémentaire à hauteur de 10% d'un emploi de catégorie A) ;
- Les modalités de facturation : Ainsi, pour le CDG17, le BARNA facturera au 15 septembre de l'année N, sa quote-part des dépenses relatives au dispositif commun ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- Approuve la convention relative au dispositif commun d'expertise RH et de production documentaire de la Coopération régionale ;
- Autorise le Président à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

**Rapport n°14**

**Délibéré le 24 novembre 2025**

Fait à La Rochelle, le 24 novembre 2025.

**Le Président**

**Alexandre GRENOT**

